

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

---

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

## Compte rendu de séance du conseil municipal

Séance du 12 février 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le douze février, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

**Présents** : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, FILALI Halima, SAUVEPLANE Denis, THIBAUD Jean-Baptiste, MACHECOURT Valérie, TEISSEYRE Laure, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie, JULIA Katia, MESBAH Anna (en visio), LAURENT Monique, COZZA Alessandro, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, ROBILLARD Aude, WILD Damien

### Ont donné procuration :

Gérard VERSAULT à Denis SAUVEPLANE  
Emmanuel PUECH à Sylvie ARNAL

### Absent :

Ulysse BOISSON

**Secrétaire de séance** : Pauline PAGES

**Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'UNANIMITE**

## **1 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint délégué aux finances, indique aux membres du conseil municipal que l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Les dispositions prévues dans l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 ont modifié l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Elles consacrent et renforcent le cadre légal du débat d'orientations budgétaires en précisant et complétant son contenu.

Les dispositions prévues par la loi NOTRe précise, en outre que le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport est ensuite transmis au préfet, puis mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

### **Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE**

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

## **2 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 – BUDGET SERVICE DES EAUX**

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint délégué aux finances, indique aux membres du conseil municipal que l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Les dispositions prévues dans l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 ont modifié l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Elles consacrent et renforcent le cadre légal du débat d'orientations budgétaires en précisant et complétant son contenu.

Les dispositions prévues par la loi NOTRe précise, en outre que le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport est ensuite transmis au préfet, puis mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

### **Après délibération, le conseil municipal à l' UNANIMITE**

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

## **3 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 – BUDGET VILLAGE DE VACANCES**

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint délégué aux finances, indique aux membres du conseil municipal que l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Les dispositions prévues dans l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 ont modifié l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elles consacrent et renforcent le cadre légal du débat d'orientations budgétaires en précisant et complétant son contenu.

Les dispositions prévues par la loi NOTRe précise, en outre que le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport est ensuite transmis au préfet, puis mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

### **Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE**

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

### **4 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR 2021**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'Etat soutient l'effort d'investissement des communes au travers de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), en définissant, chaque année, des domaines prioritaires d'intervention, ainsi que les secteurs et modalités de financement retenus.

Le projet doit s'inscrire dans les catégories d'opérations prioritaires suivantes, définies par la commission des élus, les projets en 2021 devront concerner les secteurs suivants :

- établissements scolaires des 1er degré
- petite enfance (avec le péri-scolaire)
- mise aux normes de sécurité et accessibilité des bâtiments publics
- acquisitions foncières en vue de construire des logements sociaux
- réseaux de collecte des eaux usées
- maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)
- espaces mutualisés de services au public
- projets d'intérêt économique
- **voirie (notamment la sécurisation des voies)**

La présente opération a pour objet l'acquisition et la démolition du bâtiment météo France ( ex DDTM) dans le cadre de la construction et de l'aménagement du quartier de la future gendarmerie.

La ville a acquis fin 2020 le bâtiment de météo France afin d'être démolie pour permettre la création et l'élargissement de la voirie en vue de la construction de la future gendarmerie.

Le financement pris en compte dans le cadre de la DETR est de 58 800 euros HT

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

- mairie du Vigan : 137 200€ soit 70 %
- DETR 2021: 58 800€ soit 30€

**Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents ( 6 contre : Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)**

- **APPROUVE** l'opération soumise à l'attention de Monsieur le Préfet pour l'obtention de subvention au titre de la DETR 2021
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès de l'État la subvention DETR au titre du projet ci-dessus détaillé et pour le montant de subvention auxquels il est éligible

#### **5- MUSEE CEVENOL – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 – EXPOSITION LE VOYAGE DU LOUVRE 1939-1945**

Monsieur Denis Sauveplane, Maire Adjoint, délégué aux affaires culturelles expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de sa programmation annuelle d'expositions temporaires, le musée cévenol proposera une exposition « Le voyage du Louvre 1939 -1945 en compagnie de Lucie Mazauric et Frédérique Hébrard » en 2021.

L'exposition se déroulera au musée cévenol et l'exposition hors les murs se tiendra sur le territoire du PETR Causses et Cévennes et sur le territoire Gangeois du 15 mai 2021 au 31 octobre 2021.

##### **Présentation de l'exposition :**

*Ma vie de Château* de Lucie Mazauric et *La chambre de Goethe* de Frédérique Hébrard sont les récits qui ont inspiré la création de cette exposition temporaire.

Les autrices, mère et fille, partagent avec les lecteurs leurs souvenirs de la période 1939-1945 et l'aventure peu connue du déménagement des œuvres du Louvre vers la zone libre et la surveillance de ces biens au quotidien.

##### **Au musée**

##### **L'exposition sera scindée en 2 parties :**

Une première partie s'appuiera sur le récit de Lucie Mazauric et présentera ce voyage extraordinaire du sauvetage des œuvres du Louvre : le déménagement des œuvres de château en château, les transports, la vie du personnel du Louvre et de leur famille.

Cette présentation se fera sur panneaux explicatifs illustrés de planches de BD.

Dans une deuxième partie, comme un décor de théâtre, la *chambre de Goethe* sera recréée. La Chambre de Goethe : nommée ainsi par le père de Frédérique Hébrard, André Chamson, elle est, dans un appartement de Montauban, le refuge symbolique du patrimoine culturel français et européen face à l'arrivée brutale du nazisme. Ainsi, les visiteurs pourront déambuler, s'asseoir dans ce décor pour s'imprégner des arts et de la littérature héritée de la vieille Europe ; lire des extraits du livre de Frédérique Hébrard, *La chambre de Goethe* et/ou écouter Frédérique Hébrard raconter ses souvenirs (film).

La réalisation de cet espace sera confiée à une compagnie de théâtre. Présentation de documents sonores (témoignages audiovisuels...) et papiers.

### **Hors-les-murs :**

Le thème principal de cette exposition est le voyage des œuvres, conservées en divers lieux.

En écho à cette thématique, des reproductions d'œuvres (affiches, posters ou toiles encadrées, statuettes...) ou présentations d'œuvres seront visibles dans des villages avoisinant Le Vigan :

- soit de façon permanente : accrochage sur une place de village, œuvre munie d'un cartel et d'une invitation à venir au musée découvrir l'exposition
- soit de façon temporaire à l'occasion d'une conférence sur un peintre ou un tableau ; à l'occasion d'une saynète ou représentation théâtrale, etc.

La pandémie actuelle éprouve durement le monde culturel. Cette exposition dite « Hors les murs » répond à 2 objectifs principaux :

- Permettre l'accessibilité à des œuvres emblématiques du Louvre au plus grand nombre
- Permettre de répondre à la crise sanitaire si elle devait perdurer dans l'été du fait qu'elle soit en pleine air.

Le budget prévisionnel pour cette exposition s'élève à 50 000 € ( Budget joint à la présente délibération)

### **Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE**

1 - **AUTORISE** Monsieur Denis Sauveplane à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Occitanie, de la Région Occitanie, du Conseil Général du Gard, de l'association des amis du musée et du Comité Régional du Tourisme

2 – **AUTORISE** Monsieur Denis Sauveplane maire adjoint délégué à la culture à signer les conventions à intervenir

## **6 - CRÉATION D'EMPLOI RESPONSABLE DU SERVICE À LA POPULATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre d'une réorganisation des services suite à la mutualisation du poste de Directeur Général des Services, il convient de créer un emploi de Direction du service population et des Affaires juridiques

Les missions dédiées à ce poste sont en outre de posséder des connaissances solides en terme de réglementation, de code électoral, de code civil, de procédures administratives et de législation.

Le poste de Responsable des affaires juridiques étant accessible uniquement au grade d'attaché, la fusion de ce poste avec celui de Responsable du service population implique d'en faire un poste de catégorie A.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de non titulaire DIRECTION DU SERVICE À LA POPULATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

**Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents ( 6 ABSTENTIONS : LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, ROBILLARD Aude, WILD Damien)**

- **CRÉE** 1 emploi de non-titulaire de Direction du service à la population et des affaires juridiques.

- **DIT** que le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du **1<sup>er</sup> avril 2021**

Emploi : Contractuel catégorie A – cadre d'emploi des Attachés Territoriaux

- ancien effectif 2
- nouvel effectif 3

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012,

## **7- MATÉRIEL REFORME - SORTIE INVENTAIRE -**

Monsieur Jules Chamoux Maire-adjoint aux finances expose aux membres du conseil municipal que la ville du Vigan est propriétaire de matériels devenus obsolètes

Il a donc été décidé de classer en épave le véhicule ci-dessous et d'en faire don pour pièces détachées.

Date d'acquisition	Types	Service
	FORD COURRIER 953VF30	Service technique épave

### **Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE**

- **AUTORISE** la sortie de l'inventaire du patrimoine de la Ville, le matériel énuméré ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à faire don de ce matériel aux personnes intéressées ou à envoyer celui ci en déchetterie s'il ne trouve pas preneur
- **AUTORISE** le Trésorier Principal à sortir du bilan de l'actif ces immobilisations qui n'existent plus dans le patrimoine de la Ville.

## **8- INSTAURATION D'UN PERMIS DE VEGETALISER**

Monsieur Jérôme Sauveplane, maire-adjoint délégué à l'environnement informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de sa politique en faveur de l'amélioration de la qualité de vie, un permis de végétaliser est instauré.

L'opération « Mes fleurs dans la rue » permet de végétaliser les façades d'immeubles après accord écrit des propriétaires, de végétaliser et fleurir le pied d'un arbre ou un espace délaissé, de mettre à disposition des bacs à fleurs. Cette opération est destinée à toute personne physique ou morale ayant la motivation et le souhait d'embellir sa rue et de l'entretenir au fil du temps.

Pour en faire la demande, il suffit de remplir le formulaire de végétalisation des rues joint à la présente délibération. Les services techniques vérifient la faisabilité.

### **Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjoint délégué à instaurer le permis de végétaliser sur la commune

- **SIGNE** tout document se rapportant à la présente délibération et à en suivre l'exécution

Lecture est faite des décisions municipales en date du 12 février 2021

Date	N° D.M	Service	Sujet
24/12/2020	042	Finances	Prolongation bail Svahn
25/01/2021	001	SG	Rnvlr contrat de prestation service NK informatique
25/01/2021	002	SG	Rnvlr contrat de prestation service NK informatique campus connecté
25/01/2021	003	SG	Contrat de prestation HAXACOM étude de marché cinématographique extension Le Palace
03/02/2021	004	SF	Renouvellement LTI Caisse d'Epargne 2021
04/02/2021	005	SF	Contrat de maintenance avec OTIS
10/02/2021	006	AJ	Désignation cbt CHARREL - LE VIGAN C/ SDIS –/ recours C/ décision du 24/12/2020
10/02/2021	007	AJ	Désignation Cbt CHARREL – LE VIGAN C/ SDIS – recours C/ Titre ex. du 08/02/2021
11/02/2021	008	AJ	Désignation Cbt CHARREL – LE VIGAN C/ SDIS – recours C/ délib° 15/12/2020
11/02/2021	009	SF	Prolongation bail Mme FRAZZA Peyraube n6
12/02/2021	010	SG	Contrat de service Paprika Box 2021

Lecture est faite des remerciements

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôt la séance à 19h30



Le Secrétaire de Séance

---

L'an deux mille vingt et un et le huit mars, nous Sylvie ARNAL Maire, avons fait afficher par extrait à la porte de la Mairie le compte-rendu de la séance qui précède.

Madame le Maire

---

L'an deux mille vingt et un et le deux avril, nous Sylvie ARNAL, Maire, avons invité le Conseil Municipal à se réunir en l'Hôtel de Ville.

Madame le Maire